



## DÉSHÉRBAGE DES CHAMPS

L'utilisation d'herbicides s'inscrit à l'intérieur d'un programme de lutte intégrée aux mauvaises herbes. Le programme doit tenir compte des moyens de prévention et des différentes méthodes disponibles. Une bonne stratégie d'intervention vous permet de diminuer les quantités d'herbicides utilisées et de les appliquer au bon moment.

### Stratégie d'intervention

1. L'inspection régulière des champs au cours de la saison est nécessaire, car elle permet d'identifier ou de suivre l'évolution de problèmes de mauvaises herbes. Assurez-vous de leur identification. Notez les espèces en développement ou plus difficiles à détruire.
2. Notez sur un registre les antécédents cultureux et les problèmes spécifiques rencontrés.
3. Si vous choisissez d'utiliser des moyens mécaniques, effectuez les travaux lorsque les mauvaises herbes sont très petites et que les conditions climatiques favorisent le dessèchement des plantules de mauvaises herbes (températures élevées et taux d'humidité faible).
4. La pulvérisation en bandes est un excellent moyen de réduire les coûts et les quantités d'herbicides. L'application se fait sur le rang seulement et le reste de la surface est désherbé mécaniquement. Le pulvérisateur doit être modifié pour ce type d'application. L'identification des espèces à réprimer et la précision des applications sont aussi de rigueur.
5. Si vous utilisez des herbicides, choisissez les produits selon les espèces présentes. Utilisez les doses recommandées. Le respect des conditions d'utilisation décrites sur l'étiquette du produit est évidemment essentiel pour un usage sécuritaire.
6. Pour maximiser l'efficacité de ces produits, ayez un équipement bien calibré et en bon état. Le choix des herbicides doit aussi tenir compte des cultures qui suivront afin d'éviter des problèmes de phytotoxicité qui pourraient être occasionnés par la présence de résidus. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les étiquettes des produits utilisés.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Le tableau suivant vous présente la liste des herbicides homologués pour la culture du maïs sucré.

Dans la production de maïs sucré des traitements peuvent être :

- Incorporés au sol avant le semis (PSI).
- Appliqués après le semis mais avant la levée du maïs (prélevée).
- Appliqués après la levée de la culture (postlevée).

Herbicide	PSI	Prélevée	Postlevée Stade du maïs	Mauvaises herbes
Accent *			1 à 8 feuilles	Graminées annuelles et chiendent
Atrazine **		X		Feuilles larges
Atrazine ** + huile			< 30 cm	Feuilles larges
Basagran Forte			Stade des mauvaises herbes	Feuilles larges
Callisto		X		Feuilles larges
Dual II Magnum	X	X	2 feuilles et moins	Graminées annuelles
Dual II Magnum + Callisto + atrazine		X		Feuilles larges et graminées annuelles
Dual II Magnum + Lorox + atrazine		X		Feuilles larges et graminées annuelles
Eradicane	X			Graminées annuelles
Eradicane + atrazine	X			Feuilles larges et graminées annuelles
Frontier	X	X		Graminées annuelles
Frontier + atrazine	X	X		Feuilles larges et graminées annuelles
Laddock			Stade des mauvaises herbes	Feuilles larges
Lorox		X		Feuilles larges surtout
Pardner			4 à 6 feuilles	Feuilles larges
Pardner + atrazine			4 à 8 feuilles	Feuilles larges
Primextra II Magnum	X	X	2 feuilles et moins	Feuilles larges et graminées annuelles
Primextra II Magnum + Callisto		X		Feuilles larges et graminées annuelles
Simazine **		X		Feuilles larges et graminées annuelles

\* Homologué sur quelques variétés seulement; vérifiez l'étiquette.

\*\* Plusieurs formulations disponibles.



Texte rédigé par :

Pierrot Ferland, agronome, Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ

En collaboration avec :

Danielle Bernier agronome-malherbologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré

MAPAQ, Centre de services agricoles

121, Petite-Rivière, bureau 14

Louiseville (Québec) J5V 2H3

Téléphone : 819 228-9404 Sans frais : 1 800 664-9404

Télécopieur : 819 228-9927

Courriel : [pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – maïs sucré – 2 mai 2006***



MAÏS SUCRÉ

Bulletin d'information No 01 – 2006, page 3